

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 61 du 13 août 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

DÉCISION N° 0001D21016942/ARM/SGA/DRH-MD/SR-RH

abrogeant la décision N° 0001D20001/ARM/SGA/DRH-MD du 4 février 2020 portant liste complémentaire des représentants des associations de retraités militaires dans les comités sociaux du ministère des armées.

Du 10 août 2021

DÉCISION N° 0001D21016942/ARM/SGA/DRH-MD/SR-RH abrogeant la décision N° 0001D20001/ARM/SGA/DRH-MD du 4 février 2020 portant liste complémentaire des représentants des associations de retraités militaires dans les comités sociaux du ministère des armées.

Du 10 août 2021

NOR A R M S 2 1 0 2 0 2 8 5

Texte(s) abrogé(s) :

- [Décision n° 0001D20001/ARM/SGA/DRH-MD du 04 février 2020 portant liste complémentaire des représentants des associations de retraités militaires dans les comités sociaux du ministère des armées.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 relatif à l'action sociale des armées (JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2014 relatif aux comités sociaux du ministère de la défense (JO n° 12 du 15 janvier 2014, texte n° 35) ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2016 relatif à l'organisation de l'action sociale au ministère de la défense (JO n° 298 du 23 décembre 2016, texte n° 41) ,

Décide :

La [décision n° 0001D20001/ARM/SGA/DRH-MD du 4 février 2020](#) portant liste complémentaire des représentants des associations de retraités militaires dans les comités sociaux du ministère des armées est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

L'administratrice générale,
Nathalie TOURNYOL du CLOS.